Siret 88758956200016****

**AMI’MO MULTI SERVICES**

 06.86.86.16.23 amimomultiservices@gmail.com

REGLEMENT INTERIEUR PENSION POUR CHIEIN

**AMI’MO** s‘engage à héberger, soigner et nourrir les animaux qui lui ont été confiés en leur apportant les soins appropriés conformément à la règlementation en vigueur.

Pour être admis en pension, votre animal doit impérativement être à jour de vaccination. Il appartient au propriétaire de fournir son carnet de santé à son arrivée dans la pension.

Chaque propriétaire indique un numéro de téléphone pour être prévenu en cas d’urgence, ainsi que les coordonnées du vétérinaire traitant de l’animal. Ami’mo dégage toute responsabilité si les renseignements donnés par le propriétaire sont erronés ou si le propriétaire est injoignable

**L’ANIMAL ET SON BIEN-ETRE** Chaque animal admis en pension doit être identifié par un tatouage ou une puce électronique et devra être à jour des vaccinations suivantes : Maladie de carré, hépatite de rubarth, parvovirose, leptospirose et toux de chenil.

L’animal doit être porteur d’un collier antiparasitaire ou avoir reçu un traitement efficace contre les parasites externes depuis moins de 15 jours et doit avoir été vermifugé depuis moins de six mois.

Les traitements vétérinaires en cours ne peuvent être administrés que s’ils sont fournis avec leur ordonnance.

 La nourriture peut être fournie par nos soins à l’animal avec un supplément ou les propriétaires qui le souhaitent peuvent fournir une alimentation propre à leur animal, sans que cela ne permette une réduction des frais de pension

* **Uniquement les chiens sociables sont admis à la pension, les chiens ayant mordu même une fois sont refusés**
* **les chiens aboyeurs sont refusés.**

 uniquement les chiens acceptant les chats peuvent avoir accès à la maison ,

les habitudes, craintes ou autres comportements doivent être signalés avant l’admission de l’animal.

Le propriétaire d’un chien ayant déjà fugué ayant un capacité a sauté très haut ou à creuser doit le signaler avant le début du séjour

Les femelles en chaleur pourront être acceptées sous réserve de compatibilité avec les autres pensionnaires. Nous vous demanderons la date des dernières chaleurs. Si la date est erronée et que les chaleurs devaient débuter pendant son séjour, elle serait isolée. Nous déclinons également toute responsabilité en cas de chaleurs silencieuses et de saillie accidentelle. Si les chaleurs sont prévues durant sa période de séjour, il faudra dans ce cas nous le signaler afin que nous y soyons très attentifs dès le début des chaleurs. Les sorties de votre chienne se feront isoler des mâles.

Un bilan de l’état général est effectué à l’arrivée de l’animal. Nous nous réservons le droit de refuser un animal ne présentant pas les garanties sanitaires suffisantes, se révélant malade ou contagieux après examen de l’animal à son arrivée, n’ayant pas tous les vaccins et antiparasitaires à jour ou présentant des troubles de comportement.

 Le propriétaire doit être assuré pour son animal en responsabilité civile et reste responsable des dommages éventuels causés par son animal pendant son séjour, sauf faute grave reconnue imputable à notre établissement.

Pour tout animal blessé ou malade pendant le séjour Ami’mo s’engage à faire soigner l’animal par son vétérinaire traitant en priorité si celui-ci se trouve à proximité ou par tout autre vétérinaire disponible et décline toute responsabilité en cas de décès ou de problème de santé.

Vous autorisez Cécile Cabon, responsable de la pension Ami’mo, à prendre toutes les dispositions requises en cas d’urgence et lui donnez la permission d’accepter toute intervention médicale et donne ici le droit de faire procéder aux soins estimés utiles par un vétérinaire. Les propriétaires serons averti de l’état de santé de leur chien le plus tôt possible. Les frais qu’entrainent les soins et les traitements sont à la charge du propriétaire de l’animal et doivent être réglés directement auprès du vétérinaire ou auprès de Madame CABON Cécile responsable de la pension si celle-ci a avancé les frais.

Les « affaires personnelles » (panier, jouet…) de l’animal sont acceptées, mais nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou détérioration.

Tout animal non repris de la pension dans un délai de 8 jours après la date prévue dans le contrat est considéré comme abandonné.

**CONDITIONS D’HEBERGEMENT**

Chaque animal dispose d’un box individuel ou par 2 de la même famille

Les chiens sont sortis dans le jardin plusieurs fois par jour minimum 3 fois (matin ,midi et soir ) seul ou a plusieurs en fonction des demandes des propriétaires .Ils peuvent être sortie en balade dans le village (tenu en laisse) sur autorisation des propriétaires. Nous nous adaptons à chaque animal suivant ses besoins( sortie, jeux, câlin, repas……) n’hésitez à rajouter toutes les petites habitudes de votre chien dans les commentaires de la fiche chien

 les locaux sont nettoyés et désinfectés chaque jour.

les logements :voir fiche tarifs et descriptions.

 La pension n’est pas responsable des épidémies ou eczémas qui pourraient survenir pendant et après le séjour de l’animal.

**ENTREE ET SORTIE** Les entrées et sorties des chiens se font uniquement sur rendez-vous.(merci de respecter les horaires indiqué sur la fiche de réservation et prévenir en cas de retard)

En cas de retour prématuré, les journées réservées ne sont en aucun cas remboursées. Toute journée supplémentaire est facturée

En cas de retard de départ une tolérance de 1heures sera acceptée ensuite une demi-journée supplémentaire sera facturé au-delà de 3h00 de retard un journée complète sera facturer.

En cas dépôt plus tard que l’heure prévu l’heure de départ du chien reste inchangé de la demande initiale.

 Les propriétaires s’engagent à prévenir la pension en cas de prolongement du séjour au moins 24 heures avant la fin initiale et au plus tôt en cas de retard.

Les frais vétérinaires ou de pharmacie seront facturés au coût réel.

Modalités de règlement : 30% à la réservation du séjour, non remboursable sauf animal refusé en début de séjour, le solde à la fin du séjour, avant la restitution de l’animal. Les moyens de paiement autorisés sont : chèque, espèce ou virement bancaire

Supplément croquettes : nous proposons des croquettes de la marque nutrition canine

2euros pour un petit chien /jour\_ 3€ chien moyen/jour \_ 4 € grand chien/jour, croquette au canard ou poisson

 sac complet de 12kg plusieurs variété proposé voir toute la gamme et tarifs avec la responsable de la pension.

 **CONTACT ET DOCUMENTS A FOURNIR**

1. Premier contact par téléphone ,mail ou sms afin de savoir les disponibilités et de donner quelques renseignements sur votre chien
2. visite de la pension pour une première rencontre avec votre chien
3. la réservation est définitive qu’une fois la fiche remplie entièrement et reçu en main propre ou sur le mail amimomultiservices@gmail.com
4. une fiche de renseignements chien doit être transmise au moins une semaine avant l’arrivé du chien , avec toutes les renseignements demandé et à jour. Sans cette fiche le chien ne sera pas accepté à son arrivée .
5. Arrivée et départ : le carnet de santé doit être remis à l’arrivée

les horaires doivent être respecté ou prévenir en cas de retard (même 15 mn )

Siret 88758956200016

**AMI’MO MULTI SERVICES**

 06.86.86.16.23 amimomultiservices@gmail.com

**DESCRIPTIONS ET TARIFS**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | FAMILLY box | TOP box | NATURAL box | MÉGA box |
| 1 chien | 2em chien | 1 chien | 2em chien | 1 chien | 2em chien | 1 chien | 2em chien |
| Pension 24hHiver | 18€20€ | +12€+12€ | 18€20 | +12€+12€ | 18e20€ | 12€12€ | 18€ | +12€ |
| Chien seul : 25€ |
| 20€ | +12€ |
| Chien seul : 27€ |
| Pension journéeHiver | 14€15€ | +10€+10€ | 14€15€ | +10€+10€ | 14€ 15€ |  +10€ +10€ | 14€ | +10€ |
| Chien seul : 20  |
| 15€ | 10€ |
| Chien seul :21€ |
| Pension demi-journéeHiver | 9€10€ | +5€+5€ | 9€10€ | +5€+5€ | 9€10€ | +5€+5€ | 9€ | +5€ |
| Chien seul 12€ |
| 11€ | +5€ |
| Chien seul : 14€ |
| NuitHiver | 10 €11€ | 5€5€ | 10€11€ | 5€5€ | 10€11€ | +5€+5€ | 10€ | 5€ |
| Chien seul :12€ |
| 11 | +5€ |
| Chien seul :12€ |

\* Familly box : pièce de 7m2 pour les repas et le couchage, votre chien vie avec nous et nos animaux il a accès au jardin ( entièrement clôturé) quand il le souhaite mais sous surveillance .

**ATTENTION uniquement pour les chiens calme et sociable avec chiens, chats, enfants.**

 \* Top box : pièce dans notre maison de 6 m2, il dispose d’un parc de détente privé attenant de 25 m2 mais peux également avoir accès à la maison en fonction de l’entente avec le(s) pensionnaires de la maison .accès au jardin plusieurs fois par jours seul ou avec les autres pensionnaires suivant l’accords de chaque propriétaire. Ce box est chauffé l’hiver et frais l’été.

\* Natural box : box en extérieur avec pièce de 5m2 , il dispose de son parc privé attenant de 40m2. Accès au jardin plusieurs fois par jours seul ou avec les autres pensionnaires suivant l’accords de chaque propriétaire.

\* Maxi Box : box extérieur : pièce de 8 m2, il dispose d’un parc privé attenant de 80 m2 mais peux également avoir accès au jardin plusieurs fois par jours seul ou avec les autres pensionnaires suivant l’accords de chaque propriétaire. Ce box est chauffé l’hiver et frais l’été.

ATTENTION TARIF SPÉCIAL SI RESERVATION POUR UN SEUL CHIEN

**La pension ce calcul sur 24h à partir de l’heure d’arrivée :**

exemple : arrivée lundi à 10h départ mardi à 10h = tarif 24h

 arrivée lundi à 10h départ mardi à 14h = tarif 24h + demi-journée

 pension pour les demi-journées, journée ou nuit s’appliquent sur les tranches horaires suivantes :

Demi-journée : 8h30 – 11h30 ou 14h00 – 18h00

 Journée : 8h30 – 18h00

 Nuit : 18h00 – 9h00.

Tarifs été : du 1er mars au 31 octobre Tarif hiver du 1er novembre au 28/29 février